

REGLEMENT CHALLENGE DES REUSSITES

adopté par le Comité Directeur du 11 juin 2018

Art. 1 – Afin de valoriser d'autres réussites que des réussites sportives, le Comité Départemental de Basketball organise les "Challenges des réussites".

Art. 2 – Ces Challenges récompenseront, chaque année, onze groupements sportifs du Maine et Loire

- Challenge du groupement sportif le plus dynamique : 4 clubs récompensés
- Challenge de la fidélisation : 3 clubs récompensés
- Challenge de la formation : 2 clubs récompensés
- Challenge de la détection : 1 club récompensé
- Challenge Coup de cœur : 1 club récompensé

Art. 3 – REGLES DE PARTICIPATION

La participation à ces cinq challenges est ouverte automatiquement pour tous les groupements sportifs du Maine et Loire exception faite :

- des groupements sportifs organisant les ¼, ½ et Finales des Coupes et Challenges de l'Anjou seniors
- des groupements sportifs organisant les ½ et Finales des Coupes et Challenges de l'Anjou jeunes
- des groupements sportifs ayant remporté le même challenge lors de l'une des deux saisons précédentes
- des groupements sportifs n'étant pas en règle avec la Trésorerie du Comité Départemental.

Art. 4 – REGLEMENT

4.1 - Challenge du groupement sportif le plus dynamique :

2 catégories : 130 licenciés et moins (année de référence N)

- 2 clubs récompensés

Plus de 130 licenciés

- 2 clubs récompensés

☞ **Calcul :**

130 licenciés et moins : (progression des licencié(e)s affectée d'un coefficient)

$$\left[(\text{licenciés, année N}) - (\text{licenciés, année N-1}) \right] \times \frac{(\text{licenciés année N})}{100}$$

En cas d'égalité : le plus faible taux de non-renouvellement.

Plus de 130 licenciés : Pourcentage de progression

En cas d'égalité : le groupement sportif ayant le moins de licenciés.

4.2 - Challenge de la fidélisation :

2 catégories : 130 licenciés et moins (année N)
- 2 clubs récompensés
Plus de 130 licenciés
- 1 club récompensé

☞ **Calcul** : Pourcentage de non-renouvellement le plus faible.

En cas d'égalité : le groupement sportif ayant le moins de licenciés.

4.3 - Challenge de la formation :

2 catégories : 130 licenciés et moins (année N)
- 1 club récompensé
Plus de 130 licenciés
- 1 club récompensé

☞ **Points** :

Formation d'arbitres : Arbitre stagiaire ou PEA : 4 pts

Formation de cadres : Accompagnateur minibasket : 1 pt
Assistant école minibasket : 2 pts
Animateur : 5 pts
Initiateur : 5 pts

Formation de dirigeants : Journée : 4 pts
Soirée : 3 pts

☞ **Calcul** : $\frac{\text{Nombre de points}}{\text{Nombre de licenciés}}$

Remarque : Pour pouvoir concourir dans ce Challenge, le groupement sportif devra avoir participé à au moins deux types de formation sur trois (arbitres, cadres ou dirigeants).

En cas d'égalité : le groupement sportif ayant le moins de licenciés.

4.4 - Challenge de la détection :

1 catégorie

☞ **Calcul** :

Participation obligatoire à la 1^{ère} Journée d'animation « Ballon d'Or ».
Participation à la Journée Départementale de l'Arbitrage

Pourcentage = $\frac{\text{Participation}}{\text{Nb de licencié-e-s du gr. sportif dans la catégorie concernée}}$

En cas d'égalité : le groupement sportif ayant le moins de licenciés.

4.5 - Challenge Coup de cœur :

1 catégorie

Ce challenge sera attribué à un groupement sportif ayant fait preuve de dynamisme et d'esprit d'innovation dans un quelconque domaine.

Exemples : Développement du fair-play, accueil, action de promotion hors de l'association, etc...

Art. 5 - RECOMPENSES

Le palmarès des Challenges de réussites sera proclamé chaque année lors de l'Assemblée Générale. La remise des récompenses se fera dans le groupement sportif qui aura organisé, la saison précédente, la Finale des Coupes et Challenges de l'Anjou seniors.

En partenariat, le Comité Départemental de Basketball remettra à chaque vainqueur :

Challenge du groupement sportif le plus dynamique :

130 licenciés et moins	1 ^{er}	1 jeu de maillots +	1 pack matériel
	2 ^{ème}		1 pack matériel
Plus de 130 licenciés	1 ^{er}		2 packs matériel
	2 ^{ème}		1 pack matériel

Challenge de la fidélisation :

130 licenciés et moins	1 ^{er}	Avoir sur licences 153 € +	1 pack matériel
	2 ^{ème}		1 pack matériel
Plus de 130 licenciés		Avoir sur licences 153 € +	1 pack matériel

Challenge de la formation :

130 licenciés et moins		Chèque de formation de 153 € +	1 pack matériel
Plus de 130 licenciés		Chèque de formation de 153 € +	1 pack matériel

Challenge de la détection : 1 pack matériel

Challenge Coup de cœur : 1 pack matériel

Art. 6 - Le Bureau du Comité Départemental est habilité à prendre toute décision dans les cas non prévus au présent règlement.

Philippe NICOLAS
Président



Thomas BOUSSEAU
Secrétaire Général

